



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021
(PROCES VERBAL)**

1 sur 12

Ouverture de la séance à : 20:45 Fin de la séance à : 20:15

Présents : *Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Marie-Ange FOLLIOT, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.*

Absente excusée : *Delphine AGRAPART*

Secrétaire de séance : *Romain CHABRE*

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le compte rendu de la réunion du 16 novembre 2021 a été adressé aux Conseillers par mail et est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

PROJET MISE EN VALEUR BÂTIMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle la délibération n° DE_20211012_03 du 12 octobre dernier par laquelle le conseil municipal approuvait les devis complémentaires de l'entreprise GOUTORBE dans le cadre des travaux de mise en valeur d'un bâtiment communal du centre-bourg.

En effet, lors des études préalables, la charpente et la toiture avaient été jugé relativement saines. Cependant, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux complémentaires car les composants supérieurs de la charpente étaient gravement endommagés.

Monsieur le Maire précise que les travaux ont été réalisés courant novembre par la société Goutorbe afin que le bâtiment puisse rester sain à long terme.

Monsieur le Maire indique que ces travaux de toiture ont entraîné un surcoût de 8 835.82€ HT non prévu. Il rappelle que le Conseil a déjà approuvé la réalisation des travaux et il propose de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité 2022 pour un montant de 5 301,89€.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le dépôt de la demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité et donne pouvoir au Maire de signer tout document en lien avec cette décision.



POINT SUR LES TRAVAUX (CROIX ST-JUST)

Les travaux de charpente ainsi que le traitement des parties de charpente conservée et les ouvertures sont maintenant terminés. Au cours de la réunion de chantier du mercredi 15 décembre il a été constaté :

- * Les fenêtres avec vitres dépolies doivent être implantées la semaine 51 ainsi que les ajustements prévus lors des réunions de chantiers précédentes
- * Les traitements de charpente ont été réalisés
- * Les travaux du lot plâtrerie/peinture initialement prévus semaine 51 ne débuteront que la semaine 2/2022.

Sur les travaux du traitement des charpentes, il conviendrait que le Conseil municipal :

- ➔ approuve ces travaux pour un montant de 1.750 € HT et 2.100 € TTC (commande passée par le Maire selon la délégation que lui a accordé le Conseil). Cette commande ne nécessite aucune décision modificative puisqu'au budget investissement, pour cette opération, le montant actuellement prévu est de 370.500 € TTC et les commandes passées s'élèvent à ce jour à 294.266,04 € TTC. Pour information, le chiffrage des commandes passées sera repris comme reste à réaliser en fin d'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité approuve les travaux de traitement des charpentes selon le devis présenté par la société Lambert pour un montant de 2.100,00€ TTC.

Info : la prochaine réunion de chantier (Croix Saint Just) est prévue le mercredi 12/1/22 à 09:00. Le Maire ne pourra pas être présent, merci aux Adjoints et/ou au Délégué aux travaux de se libérer pour y être présent.

PROJET ZONE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté municipal en date du 7 octobre 2021 prononçant la fermeture du camping municipal à compter du 1er novembre 2021. En effet, ce dernier aménagé dans les années 1980 était devenu totalement obsolète et engendrait un déficit récurrent depuis de nombreuses années. Il présente au conseil municipal son rapport concernant cet équipement municipal :

ZONE DE LOISIRS - RAPPORT DU MAIRE

NOUVEL ESPACE PUBLIC (ZONE DE LOISIRS) PAR RE-AMENAGEMENT DU CAMPING

- * En 1980 la Commune avait aménagé un terrain afin d'y installer un camping.
- * Un terrain de camping municipal aménagé existe donc sur le territoire de la Commune depuis le début des années 1980.
- * En raison d'un déficit récurrent de cet équipement communal depuis de trop nombreuses années, le Conseil municipal a décidé de fermer le camping dans sa forme actuelle et d'envisager un réaménagement qui conserverait quelques emplacements destinés aux hébergements de plein air et qui laisserait une part importante de ce terrain déjà aménagé pour la création d'une zone de loisirs destinée à la population communale, intercommunale et touristique.



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021 (PROCES VERBAL)

3 sur 12

- * Cette zone de loisirs comporterait une halle (préau) de 150 à 170 m², un terrain de pétanque, un terrain multisports conservé en herbe, des tables et équipements de pique-nique, une amélioration de l'aire de jeux existante par l'ajout de jeux pour enfants.
- * Ce type de projet est plébiscité par la population qui a besoin de pouvoir se retrouver le plus souvent possible dans un lieu convivial pour participer ou fêter tout type d'évènements
- * Ce type de projet est essentiel pour donner vie à un village où la convivialité est et sera un support pour l'attrait d'une population nouvelle.
- * Ce projet était déjà envisagé depuis plusieurs années
 - ▶ l'étude d'aménagement de bourg menée dès 2015 faisait apparaître ce secteur de la commune comme espace de loisirs avec terrain de football à proximité et mentionnait précisément que la situation du camping devait être analysée par les équipes municipales pour en définir le devenir
 - ▶ La même EAGB indiquait précisément dans le scénario retenu d'aménagement la nécessité d'améliorer l'attractivité et le cadre de vie en favorisant la convivialité dans le coeur de bourg.
 - ▶ la Carte communale approuvée en 2016 avait fléchi une partie de ce terrain comme constructible afin de pouvoir envisager l'implantation d'une construction
- * Compte tenu des contraintes rencontrées lors de la pré-étude du projet, il est avéré que la création du préau souhaité ne pourrait pas être implanté dans la zone constructible de la Carte communale mais à une grande proximité de cette zone constructible. En contre partie, il est bien entendu qu'aucun projet de construction ne sera envisagée sur la parcelle communale (B1271) située actuellement dans la zone constructible.
- * Selon l'article L111-4 du code de l'urbanisme qui peut autoriser la constructibilité (constructions ou installations) sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune le justifie et dès lors que le projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 101-2 et aux dispositions des chapitres I et II du titre II du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application. Dans la mesure où ce terrain est déjà aménagé, nous pouvons donc considérer que le projet répond aux critères définis par l'article
- * Le Conseil municipal sera appelé à délibérer sur les objectifs de ce projet et sur l'intérêt de la Commune à se doter d'un tel espace de loisirs.
- * Si le Conseil municipal délibère favorablement, le Maire sera chargé d'informer la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) afin d'obtenir un avis conforme. Parallèlement à cette démarche le Maire entrera en contact avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France afin de connaître leur position quant au dépôt d'un permis de construire et/ou d'un permis d'aménager.

Il est proposé au Conseil municipal de créer un nouvel espace public comprenant :

- ➔ Une halle de 150 à 170m²,
- ➔ Un terrain de pétanque,
- ➔ Un terrain multisports conservé en herbe ou pré-équipé,
- ➔ Des tables et équipements de pique-nique,
- ➔ Des jeux supplémentaires sur l'espace aire de jeux existante,
- ➔ Des emplacements destinés aux hébergements de plein air.

Cette zone de loisirs destinée à la population communale mais aussi intercommunale et aux touristes permettrait d'améliorer l'attractivité et le cadre de vie en favorisant la convivialité dans le cœur du Bourg de Juré.



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021
(PROCES VERBAL)**

4 sur 12

Monsieur le Maire présente donc les plans et les estimatifs en phase APS/Etude de faisabilité établis par l'architecte missionné sur ce projet. Il ressort les coûts et le plan de financement ci-dessous :

ZONE DE LOISIRS - LES COUTS	Montant HT	Montant TTC
Démolition - VRD - Terrassement - Gros oeuvre	37 000,00 €	44 400,00 €
Implantation d'un préau - Charpente - couverture - zinguerie	39 900,00 €	47 880,00 €
Menuiserie bois	21 500,00 €	25 800,00 €
Plâtrerie - peinture	7 500,00 €	9 000,00 €
Carrelage et faïence	8 200,00 €	9 840,00 €
Plomberie et sanitaire	7 200,00 €	8 640,00 €
Electricité et chauffage	9 000,00 €	10 800,00 €
Métallerie	7 000,00 €	8 400,00 €
Equipement de jeux	5 000,00 €	6 000,00 €
Stade multisport	36 000,00 €	43 200,00 €
Espace vert	18 100,00 €	21 720,00 €
Sous-Total Travaux	196 400,00 €	235 680,00 €
Etudes - Ingénierie - Suivi	16 694,00 €	20 032,80 €
TOTAL PROJET	213 094,00 €	255 712,80 €

PLAN DE FINANCEMENT HT - ZONE DE LOISIRS - 2022

PLAN DE FINANCEMENT HT - ZONE DE LOISIRS - 2022	DEPENSES	RECETTES
COUT TOTAL DU PROJET HT	213 094,00 €	
SUBVENTION DU DEPARTEMENT		106 547,00 €
AUTOFINANCEMENT		40 547,00 €
EMPRUNT		66 000,00 €
TOTAUX	213 094,00 €	213 094,00 €



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021
(PROCES VERBAL)**

5 sur 12

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur les points ci-dessous :

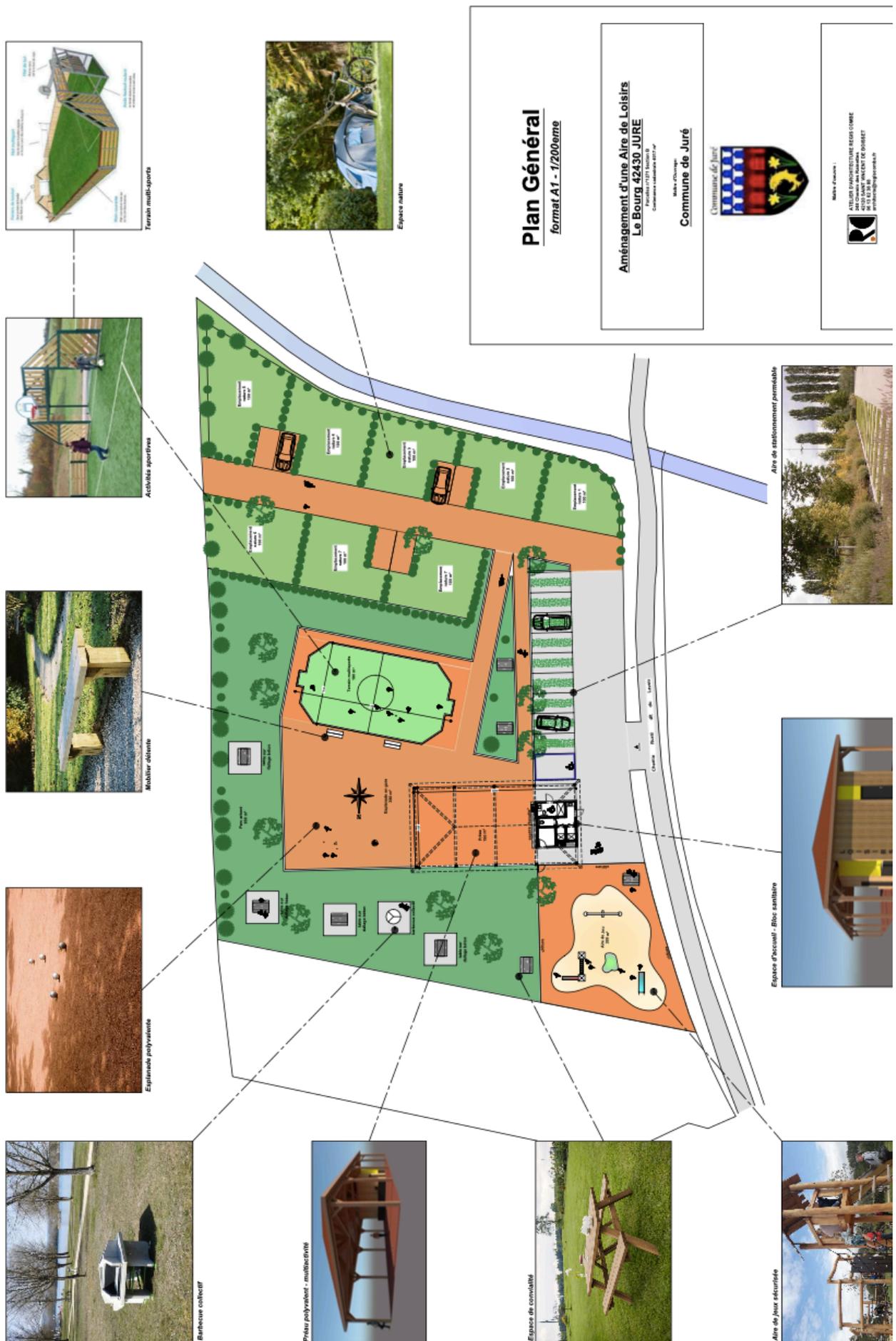
1. Concernant la mission confiée à l'architecte Régis Combe, pour un montant de 1.800,00€ HT soit 2.160 € TTC, il est nécessaire de passer une Décision modificative afin d'inscrire cette dépense au budget investissement dans l'opération Aménagement de Bourg. Cette décision modificative ne change pas l'équilibre budgétaire puisque nous retirons un montant de 2.160 € sur l'opération Agenda d'accessibilité (op 71) pour la transférer sur l'opération Aménagement du Bourg. (op70).

INVESTISSEMENT :	RECETTES	DÉPENSES	
21318 - 71	Autres bâtiments publics		-2 160.00
2138 - 70	Autres constructions		2 160.00
TOTAL :	0.00	0.00	

2. Concernant les travaux, il est demandé au Conseil d'approuver le principe des travaux et d'étudier avec l'Architecte retenu les choix de la Commune pour préparer la phase avant-projet définitif sur la base des montants estimatifs ci-dessus présentés
3. Concernant la maîtrise d'oeuvre de ce projet, il est demandé au Conseil de donner son accord pour sélectionner l'Architecte Régis Combe pour effectuer la mission de maître d'oeuvre pour cette opération, sachant que, conformément à sa proposition, nous sommes libres d'interrompre les prestations en cours mission.
4. Concernant le financement de ce projet, le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2022 pour un montant de 106 547,00 €. D'autres demandes de subventions pourront être étudiées ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus ;**
- **Décide de procéder aux travaux tels que présentés ci-dessus sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme**
- **Demande à la Commission Bâtiments d'étudier et de définir, avec l'architecte qui sera retenu les travaux, le projet en phase avant-projet définitif**
- **Sélectionne l'architecte Régis Combe pour lui confier la mission complémentaire « Avant projet définitif & demandes administrative » pour un montant de 1% de la valeur des travaux estimés.**
- **Autorise le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe territorialisée pour un montant de 106.547,00 € correspondant à 50% du montant des travaux et d'ingénierie.**
- **Donne pouvoir au Maire de signer tout document en lien avec ces décisions.**





**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021
(PROCES VERBAL)**

7 sur 12

PROJET DE CREATION D'UNE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

Le Maire rappelle le courriel qu'il a adressé à tous les Conseillers au sujet de l'éventuelle création d'une association intercommunale destinée à organiser des événements. Pour 2022 cette association se propose d'organiser la dernière étape du tour du pays roannais le 3/7/22 (départ de St-Just et arrivée au Château d'Urfé avec passage dans toutes les communes de la CCPU). Le budget qui était présenté faisait ressortir un besoin de subventions de 11.000€. La proposition de la CCPU serait de prendre en charge une subvention de 2.500€ et chaque commune de la CCPU verserait en plus 450€.

Il semblerait que la très grande majorité des Communes soit favorables à cette création d'association. Le Maire émet des doutes sur la pérennité de cette association car il sera délicat de trouver des manifestations qui pourrait couvrir l'intégralité du territoire. Le Maire suggère que, pour cette opération Tour du Pays Roannais, nous acceptions ce projet et pourrions subventionner cette opération au pro-rata de la population soit un maximum de subvention de 240€. Il convient également de souligner que les «villes» départ et arrivée engrangeraient plus de retombées que les autres communes.

Un mail a été reçu lundi 20/12 ci-dessous :

Bonjour à tous,

Dans le but d'organiser la dernière étape du Tour du Pays Roannais cycliste du dimanche 3 juillet 2022 (l'information est officielle depuis aujourd'hui) et le passage de la course dans les 11 bourgs de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la seconde étape sera de créer une association intercommunale. Chaque commune a dû désigner deux représentants (un ou deux élu(e)s ou un élu et un non élu(e)). Afin d'avancer dans ce beau projet qui mettra en lumière le territoire, je vous remercie de m'envoyer avant le 31 décembre 2021 :

- le nom et prénom des deux représentant(e)s,
- leurs numéros de portable,
- leurs adresses mail.

En janvier 2022, nous créerons l'association avec un bureau renouvelable toutes les années. Cette association aura pour but de mettre en valeur le territoire par le biais d'activités culturelles ou/et sportives et touchant l'ensemble des communes concernées. Le premier challenge sera donc cette étape qui partira de Saint-Just-en-Chevalet et qui donnera un beau finish sur les hauteurs du château d'Urfé.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Jérôme COHAS
0787425271

Après discussion, le Conseil,

- **est conscient, en l'état actuel de la situation sanitaire, des difficultés rencontrées pour mobiliser des bénévoles y compris pour les associations communales**
- **N'est pas favorable à la création d'une association intercommunale telle que présentée à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et suggère que l'opération prévue en 2022 soit portée par une association du territoire déjà existante. De plus aucun Conseiller ne souhaite participer à cette nouvelle association ;**
- **émet des doutes sur la pérennité de l'association après la manifestation programmée pour 2022 en raison des difficultés à organiser des opérations festives ou culturelles portant sur toutes les Communes du territoire ;**
- **accepte de réserver sur le budget de 2022 une subvention exceptionnelle d'un montant de 240,00€ qui sera versée lors de l'organisation de la course « Tour du Pays Roannais ».**



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021 (PROCES VERBAL)

8 sur 12

RAPPORT SUR LES POUVOIRS DELEGUES AU MAIRE

La curatrice d'un habitant de Juré a fait part des difficultés rencontrés par cette personne pour régler une facture de fuel qu'il venait de commander. Les difficultés proviennent principalement d'une dette antérieure qu'il est en train de rembourser. Le CCAS a été consulté sur ce sujet et compte tenu de la demande cohérente, justifiée et relativement faible de l'aide demandée, la CCAS a donné son accord pour le versement d'une somme de 100€. Conformément à la délibération donnant délégation au Maire de pouvoir verser les secours d'urgence, il demande au Conseil de bien vouloir prendre note de cette décision.

Le Conseil prend acte du versement de ce secours d'urgence d'un montant de 100€

QUESTIONS DIVERSES ET INTERVENTIONS

VOIRIE CCPU

Nous avons reçu les devis des travaux de voirie que nous avons pré-sélectionné pour 2022. La commission Voirie étudiera les projets et fera son choix définitif avant le vote du budget 2022.

VOIRIE 2022	MONTANT HT
CCPU	45 982,99 €
BC16 Rue de Géruzet	3 136,46 €
BC17 Chemin du Viaduc	2 798,30 €
BC18 Rue des Aussades	40 048,23 €

TRESORERIE	2022	2023	2024
Enveloppe disponible	28 215,00 €		
Montant devisé	45 982,99 €		
A financer Voirie 2022			
Avance sur subvention CD42	14 107,50 €		
Remboursement subvention		7 053,75 €	7 053,75 €
Autofinancement communal	17 767,99 €		
TOTAUX TRESORERIE	31 875,49 €	-7 053,75 €	-7 053,75 €

FÊTES DE FIN D'ANNÉE (4 DÉCEMBRE)

Samedi 4 décembre : La fête organisée pour la fin de l'année a remporté un excellent succès et à ce jour nous n'avons eu que des compliments quant à l'organisation de celle-ci. Un immense remerciements à toutes les associations Juré (incluant l'USU) ainsi qu'aux CCAS de Juré et St Marcel auxquels on doit ajouter le service technique de la Mairie : sans eux cette manifestation n'aurait pas été une réussite.

Jeudi 9 décembre : le repas des anciens a réuni 22 personnes accompagnés de deux représentants de la CCAS. Tout s'est parfaitement déroulé, le repas a été particulièrement bon et copieux et il s'est terminé en fin d'après-midi.

Week-end du 18 & 19 décembre : la distribution des colis a été organisé par les membres de la CCAS et du Conseil municipal. 21 colis ont été remis.



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021 (PROCES VERBAL)

9 sur 12

PARKING

Il a été constaté que des véhicules stationnaient régulièrement sur les abords de la Rue de Saint-Just, notamment les week-ends. Dans la mesure où le stationnement est impossible sur cette rue en raison de la largeur de la voie, il pourrait être envisagé de créer des places de stationnement délimitées en utilisant une partie du trottoir sur la rue de la Croix Saint Just. Cette hypothèse avait été envisagée lors de l'EAGB.

Recensement 2022

Rappel : le recensement sur la Commune aura lieu du jeudi 20 janvier 2022 au samedi 19 février 2022. Il est important que tout le monde réponde car de l'évolution positive de la population dépendent de nombreux versements de l'Etat et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement qui est une source très importante des recettes communales.

ELECTION PRESIDENTIELLE

En 2017 le Maire n'avait pas souhaité donner son parrainage à un candidat à l'élection présidentielle. Pour l'élection de 2022 de nombreuses demandes de parrainage ont été reçues. Sur le plan national, il semble que certains candidats aient des difficultés à avoir des promesses de parrainage, notamment en raison de «tirs de barrage» des partis politiques et des médias. Il est rappelé que ce parrainage est donné par le Maire à titre personnel en sa qualité d'élu et qu'il n'est pas nécessaire ni d'en évoquer le fait ni d'en demander l'accord. Notre Conseil est apolitique mais les prises de positions peuvent être parfois marquées. Cependant, si le Maire voulait donner un parrainage il souhaiterait savoir si cela mettrait en difficulté l'un ou l'autre des Conseillers, notamment dans l'optique d'une future élection municipale.

Le Conseil préconise que le Maire et l'ensemble des Conseillers ne s'engagent pas publiquement sur des actes politiques afin de respecter l'apolitisme de Conseil municipal

CCPU - Ordures ménagères

La CCPU a fait distribuer par la Poste les documents reprenant le calendrier de ramassage des ordures ménagères pour 2022. Les services de la CCPU signalent que le contrat signé avec la Poste n'inclut pas la distribution des boîtes des résidences secondaires. Il est demandé aux Mairies de s'en charger. Merci aux Conseillers de bien vouloir se répartir la vingtaine de flyers pour qu'ils soient mis dans les boîtes.

Cultures diversifiées

Nous avons conventionné avec le SMMM et la Fédération de Chasse pour participer dans le cadre du Contrat Vert et Blue (Région) au projet de cultures diversifiées. Une première opération a eu lieu l'an passé. Il nous est demandé si nous souhaitons renouveler cette année ce type d'opération. Si le Conseil approuve ce renouvellement, il sera nécessaire de contacter un agriculteur pour pouvoir réaliser cette opération.

Un point va être fait avec l'agriculteur qui avait géré matériellement cette affaire avant de prendre une décision pour le renouvellement de ce projet.



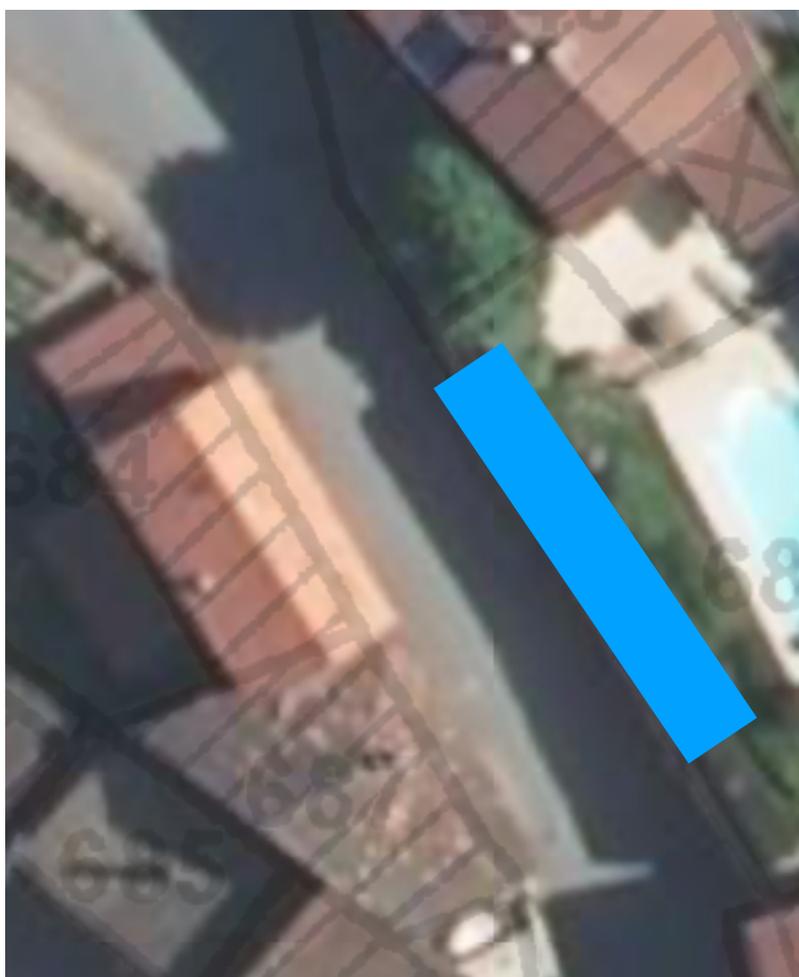
**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2021
(PROCES VERBAL)**

10 sur 12

ANNEXES

PARKING

En bleu : des emplacements
de stationnement pourraient
être créés rue de la Croix
Saint Just pour éviter d'avoir
des parkings sauvages sur la
rue de Saint Just.





CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021 (PROCES VERBAL)

11 sur 12

Les estimatifs de la zone de loisirs :



Aménagement d'une Aire de Loisirs

DEVIS ESTIMATIF Sommaire en date du 15/22/2021 – COMMUNE DE JURE

Démolition - VRD - Terrassement - Gros Œuvre	37 000.00
<ul style="list-style-type: none">- Découpe taille et dessouchage des arbres à supprimer- Terrassement de pleine masse pour aménagement parc- Mise en place de bordure béton préfabriqué ou bois autoclave pour délimitation des différents espaces- Réalisation d'une aire de stationnement en matériaux perméable- Réalisation d'espace de circulation en gore y compris préparation spécifique et drainage- Dépose d'équipement dans bloc sanitaires existant- Dépose couverture existante dans bloc sanitaires- Elévation des murs pour blocage sous toiture préau- Création et modification d'ouverture dans blocs sanitaires existant- Modification cloisonnement dans bloc sanitaires existant- Réalisation de fondations ponctuelle dans terrain de toute nature pour construction préau soutènement et escalier extérieur- Réalisation de divers dallage béton désactivé pour mise en place de table	
Charpente / Couverture / Zinguerie	39 900.00
<ul style="list-style-type: none">- Fourniture et pose d'une charpente bois pour construction préau avec toiture 4 pan- Fourniture et pose de voliges rabotées sur ensemble- Fourniture et pose d'une couverture tuile mécanique sur ensemble- Fourniture et pose de bandeau en bas de pente- Fourniture et pose de gouttière zinc en périphérie- Fourniture et pose d'un bardage bois sur bloc sanitaire existant modifié- Divers petits travaux de zinguerie, et raccords	
Menuiseries bois	21 500.00
<ul style="list-style-type: none">- Fourniture et pose de bloc porte bois- Fourniture et pose de corbeille- Fourniture et pose de table bois- Fourniture et pose de banc	
Plâtrerie - Peinture	7 500.00
<ul style="list-style-type: none">- Fourniture et pose de doublage en BA 13 hydrofuge collé- Fourniture et pose de plafond autoportant en BA 13 hydrofuge avec mise en place isolation de 200mm- Traitement des joints sur plafonds, cloisons et doublages en plaque de plâtre.- Préparation et finitions peinture mate sur plafonds (2 couches)- Préparation et finitions peintures sur tuyauteries et menuiseries bois	
Carrelage - Faïence	8 200.00
<ul style="list-style-type: none">- Fourniture et pose de sol de carrelage- Plus-value pour façon de pente pour douche PMR- Fourniture et pose de carrelage mural toute hauteur	
Plomberie Sanitaire	7 200.00
<ul style="list-style-type: none">- Fourniture et pose d'un ballon d'eau chaude- Fourniture et pose d'équipements sanitaires (Bac evier / douche/WC/lavabo...)- Fourniture et pose d'équipement pour accessibilité PMR (Poignée / sièges / barre de tirage..)- Divers travaux de petite plomberie	
Electricité et Chauffage	9 000.00
<ul style="list-style-type: none">- Electricité neuve toutes zones incorporées aux cloisons, doublages et plafonds- Branchements au réseau et essais- Installation d'un groupe VMC simple flux comprenant réseaux et bouches d'extractions dans chaque pièce d'eaux y compris rejet en toiture- Plus-value pour forfait pour électricité extérieure éclairage dans parc- Plus-value pour mise à disposition de prise électrique dans par cet emplacement de camping	
Métallerie	7 500.00
<ul style="list-style-type: none">- Fourniture et pose de barrières en périphérie de l'aire de jeu avec portillon sécurisé.	



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021 (PROCES VERBAL)

12 sur 12

- Fourniture et pose de signalétique sur bloc sanitaires et dans parc

Equipements de jeu **5 000.00**

- Fourniture et pose de jeux fixes pour enfants y compris toutes sujétions de contrôle initial et de fondation

Stade multisport **36 000.00**

- Fourniture et Mise en place d'un stade multi activité avec revêtement de sol synthétique

Espace Vert **18 100.00**

- Préparation des terres végétales mise en place par le lot terrassement
- Engazonnement de l'ensemble
- Réalisation de plantation d'arbre de hautes tiges à essence locale et variée
- Réalisation de haie pour séparation des emplacements de camping
- Divers petits travaux d'aménagement paysager avec paillage et toile hors sol

Totaux travaux HT **196 900.00**

Non compris dans l'estimation : Honoraires équipe de maîtrise d'œuvre / étude géotechnique / Contrôle technique construction / Coordination sécurité et protection de la santé

Fait à St Vincent de Boisset, le 15/12/2021
Régis COMBE
Gréant de la SARL ATELIER D'ARCHITECTURE REGIS COMBE

